

I. L'enracinement de la IIIe République (1870-1885)

Comment la IIIe République se met-elle progressivement en place ?

a) Une République provisoire puis installée

1. Une naissance dans des circonstances difficiles

La IIIe République est proclamée à Paris le 4 septembre 1870, le lendemain de la défaite de Napoléon III à Sedan face à la Prusse et à ses alliés. Le nouveau gouvernement de Défense nationale (le général Trochu, Léon Gambetta, Jules Ferry...) veut poursuivre la lutte depuis Tours, mais doit renoncer car les Allemands ont envahi une large partie du nord de la France et encerclent Paris.

Les élections législatives de février 1871 donnent la majorité aux monarchistes, favorables à la paix et hostiles à la République. L'Assemblée nationale, installée à Bordeaux puis à Versailles, nomme le conservateur Adolphe Thiers chef du pouvoir exécutif.

Dans Paris longtemps assiégée et affamée, le mécontentement éclate le 18 mars 1871, quand Thiers veut retirer les canons installés sur la butte Montmartre. L'insurrection débouche sur l'élection d'une Commune de Paris, dominée par l'extrême gauche républicaine et socialiste. La Commune veut établir une République sociale très ambitieuse dans sa lutte contre les inégalités. Louise Michel y participe activement.

L'Assemblée conservatrice ne peut tolérer cette situation. Thiers négocie la paix avec le chancelier allemand Otto von Bismarck et signe le 10 mai 1871 le traité de Francfort qui ôte à la France l'Alsace-Moselle et lui inflige une lourde indemnité de guerre. Les mains libres, il peut retourner l'armée française contre la Commune, écrasée lors de la Semaine sanglante (21-28 mai 1871).

2. L'établissement du régime républicain

Thiers est renversé en 1873 par l'Assemblée nationale qui désigne à la présidence de la République le maréchal de Mac Mahon, favorable aux monarchistes. Mais ces derniers, très divisés entre légitimistes, orléanistes et bonapartistes, ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions du rétablissement monarchique.

À l'Assemblée nationale, les républicains se rapprochent des orléanistes pour donner à la République des institutions : les lois constitutionnelles de 1875 établissent les pouvoirs ainsi que les modes d'élection du président de la République et des deux Chambres. Ainsi constituée, la IIIe République respecte la séparation des pouvoirs entre un pouvoir exécutif (présidences de la République et du Conseil) et un pouvoir législatif (Chambre des députés, Sénat).

3. Le régime de la IIIe République

Une République démocratique. La désignation à la tête des différents pouvoirs repose sur le suffrage direct (députés) ou indirect (sénateurs, président de la République) des Français. En 1884, une loi instaure le suffrage universel direct pour l'élection des conseils municipaux qui désignent ensuite les maires.

Une République parlementaire. Les républicains remportent les élections de 1876, obligeant Mac Mahon à nommer un président du Conseil républicain. Mais Mac Mahon le pousse rapidement à la démission et dissout la Chambre. La crise de mai 1877 entre les républicains, emmenés par Gambetta, et le président se solde par la victoire électorale des premiers et la démission de Mac Mahon au début de l'année 1879. Son successeur, le républicain Jules Grévy, annonce qu'il ne dissoudra la Chambre sous aucun prétexte. La IIIe République devient un régime parlementaire.

VOCABULAIRE

Régime parlementaire : régime dans lequel le pouvoir législatif (parlement) contrôle très étroitement le pouvoir exécutif (gouvernement). Ce régime repose sur le principe de responsabilité politique des ministres devant le parlement qui a le droit de poser des questions aux ministres, de formuler des critiques et de renverser le gouvernement.

Légitimisme : courant politique royaliste partisan de la dynastie des Bourbons, hostile aux droits et libertés hérités de la Révolution.

Orléanisme : courant politique royaliste plus modéré, partisan de la dynastie des Orléans et du maintien des droits et libertés accordés sous la Révolution.

Une République libérale. À partir de 1879, les républicains dominent la présidence et les deux Chambres, puis remportent triomphalement les élections législatives de 1881. Ils peuvent faire voter de grandes lois libérales. Les libertés de réunion et d'expression favorisent l'essor du débat politique. La presse, qui couvre le territoire national, voit ses tirages exploser. La loi Waldeck-Rousseau (1884) permet la constitution de syndicats ouvriers, agricoles ou patronaux. En 1901, une importante loi sur les associations est votée mais sa mise en œuvre, notamment l'exclusion de nombreuses congrégations, suscite parfois des tensions.

b) Une République qui unifie et qui exclut

1. La République enracine ses valeurs dans le pays

L'école permet d'inculquer les valeurs républicaines, car elle touche des générations successives de Français. Le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry fait voter en 1881-1882 des lois scolaires rendant l'école primaire publique obligatoire et gratuite pour les enfants de 6 à 13 ans, désormais égaux devant l'instruction. Les programmes sont centrés sur les progrès de la raison (sciences), la France (sa langue, sa géographie) et les apports de la Révolution française (histoire). Les personnels de l'école sont laïcisés (loi Goblet, 1886), mais les parents gardent la liberté de choisir l'enseignement privé et confessionnel pour leur enfant.

La République diffuse ses valeurs de diverses façons. Villes et villages se couvrent de places de la République, comme celle inaugurée à Paris en 1879. Marianne, allégorie de la République, est présente sur les places, les timbres, et son buste orne toutes les mairies de France. Les républicains rétablissent La Marseillaise comme hymne national (1879), de grandes fêtes sont données en l'honneur de la Révolution et de la République : le 14 juillet est jour de fête nationale depuis 1880, le centenaire de la Révolution française est fêté avec faste en 1889.

Les grands hommes de la patrie et de la République sont honorés par des obsèques nationales, tels Adolphe Thiers ou Victor Hugo panthéonisé en 1885. Lors des funérailles de l'écrivain, le régime associe largement le peuple français à un hommage rappelant les valeurs de la République défendues par Hugo.

2. Des Français inégaux devant la République

Des préjugés tenaces tiennent les Françaises écartées du droit de vote. L'accès à la pleine citoyenneté permettant l'usage des droits politiques est réservé aux hommes âgés d'au moins 21 ans. Plus de la moitié de la population française est ainsi écartée de la vie politique. Des militantes, soutenues par des hommes politiques comme Victor Hugo, s'organisent pour demander le droit de voter et d'être élus.

Ces féministes utilisent les libertés d'expression, de réunion et d'association pour fonder des mouvements (l'Union française pour le suffrage des femmes regroupe 12 000 adhérentes en 1914 derrière Cécile Brunschvicg) ou des journaux (La Fronde ou La Française) portant leurs revendications.

De manière plus spectaculaire, elles présentent leur candidature lors d'élections municipales ou législatives. Certaines, comme Hubertine Auclert en 1908, détruisent des urnes le jour des élections. En 1914, elles n'ont cependant toujours pas gain de cause.